

Sanofi-aventis renforce son engagement dans la Recherche en France par un partenariat avec **AVIESAN**

- Premier Accord de Partenariat signé avec l'ensemble de la Recherche Académique Française
- Financement de jeunes chercheurs, lauréats du programme **ATIP AVENIR** du CNRS et de l'Inserm
- Engagement jusqu'à 50 millions d'euros sur 5 ans pour l'ensemble des partenariats public-privé

Paris, France - Le 17 Février 2010 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) annonce aujourd'hui la signature d'un partenariat de Recherche avec **AVIESAN**, l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé, constituée par le CEA, le CNRS, l'INRA, l'INRIA, l'Inserm, l'Institut Pasteur, l'IRD, la Conférence des Présidents d'Université et la Conférence des Directeurs Généraux de Centres Hospitaliers Régionaux et Universitaires. C'est la première fois qu'un tel partenariat est signé avec l'ensemble du monde de la Recherche académique en France dans le domaine de la santé.

Ce partenariat de Recherche avec **AVIESAN** a pour objectif de faire avancer les connaissances scientifiques dans le domaine des sciences de la vie et de la santé, de contribuer à l'excellence et au renforcement de la recherche française et de développer des projets ambitieux au service des patients, dans des axes de recherche tels que le vieillissement, l'immuno-inflammation, les maladies infectieuses et la médecine régénérative. Afin de permettre l'émergence de la créativité, des équipes, des laboratoires, des plateformes technologiques, voire des centres de recherche communs à sanofi-aventis et aux membres d'**AVIESAN** pourront être envisagés.

Sanofi-aventis a également signé une convention de mécénat en faveur du programme **ATIP AVENIR** du CNRS et de l'Inserm, pour participer au soutien de jeunes chercheurs qui souhaitent établir leur laboratoire de Recherche en France. Sanofi-aventis financera ainsi, par une dotation annuelle, des lauréats de ce programme, afin d'encourager l'esprit de collaboration et d'échange entre les chercheurs de la recherche publique et ceux de l'industrie pharmaceutique.

Ces accords s'inscrivent dans l'objectif fixé par le Conseil Stratégique des Industries de Santé (**CSIS**) de renforcer fortement les partenariats entre les industriels et les laboratoires de recherche académiques, afin de soutenir l'innovation dans la Santé. Pour réaliser cet objectif ambitieux, sanofi-aventis s'est engagé à consacrer à ces partenariats un budget qui pourra atteindre 50 millions d'euros sur 5 ans.

« Nous sommes très heureux d'avoir conclu ce partenariat avec l'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé, qui représente une avancée majeure dans les relations entre le public et le privé en France », a déclaré Christopher A. Viehbacher, Directeur Général de sanofi-aventis. « En mutualisant la créativité et l'expertise de nombreux chercheurs de renommée mondiale, nous sommes convaincus que les échanges fructueux liés à cette collaboration vont permettre de stimuler l'innovation en France dans les sciences du vivant, et mener à des découvertes majeures au service du patient. Par cet accord, sanofi-aventis confirme à nouveau son engagement pour le développement de la Recherche et de l'Innovation sur le territoire français ».

« Nous nous félicitons de ce partenariat global avec sanofi-aventis, un des leaders mondiaux de la santé » a déclaré le Pr. André Syrota, Président d'AVIESAN. « Ce partenariat, signé aujourd'hui avec un acteur de tout premier plan dans le domaine du médicament, devrait nous permettre de mieux valoriser à l'international les résultats de la recherche française. Nous sommes très heureux de nous engager aux côtés de sanofi-aventis en menant une recherche allant du fondamental à la santé des patients ».

A propos d'AVIESAN - Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé

L'Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé (**AVIESAN**) est constituée par le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique), le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique), l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique), l'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et Automatique), l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), l'Institut Pasteur, l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement), la CPU (Conférence des Présidents d'Université) et la Conférence des directeurs généraux de centres hospitaliers régionaux et universitaires. AVIESAN a pour but de développer, au plus haut niveau dans tous les domaines de la recherche en sciences de la vie et de la santé, un continuum allant des recherches fondamentales à leurs applications. L'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé est organisée en 10 Instituts Thématiques Multi-Organismes, organes fonctionnels de la coordination des recherches, qui ont notamment pour rôle la réalisation d'un état des lieux de la recherche française par grandes thématiques.

A propos d'ATIP AVENIR

Le soutien **ATIP AVENIR** (ATIP : Action Thématique et Incitative sur Programme) est un dispositif créé dans le cadre d'un partenariat entre le CNRS et l'INSERM. Chaque année, le CNRS et l'INSERM lancent un appel d'offres commun afin de permettre à de jeunes chercheurs, ayant obtenu leur thèse de sciences (ou leur PhD) depuis 10 ans maximum, et ceci sans restriction de nationalité, de mettre en place et d'animer une équipe, au sein d'une structure CNRS ou Inserm déjà existante.

A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : www.sanofi-aventis.com.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2008 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2008 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.

Contacts Media

Sanofi-aventis:

Jean-Marc PODVIN
+01 53 77 42 23

AVIESAN :

Priscille RIVIERE
+01 44 23 60 97